

Accès au SIEC dans le cadre du plan Vigipirate - Informations importantes

Mis en ligne le
02 novembre 2020

Compte tenu de la mise en application du niveau "urgence attentat" du plan Vigipirate, les modalités d'accès au SIEC sont contraintes.

Le site est dorénavant accessible **uniquement pour des personnes ayant un document attestant qu'ils sont attendus** : convocation candidat, membre de jury, vacataire, surveillant, demande d'intervention pour les prestataires, convocation à un entretien de recrutement, visite dans le cadre des marchés, etc.

Pour **tous les usagers ayant besoin d'un renseignement** ou souhaitant être accompagné pour des inscriptions, **vous êtes invités à effectuer au préalable une demande de rendez-vous auprès du SIEC** via notre [notre formulaire de question](#). En fonction de la nature de votre demande, vous serez informés par écrit du jour où vous pourrez vous présenter au SIEC. Vous devrez présenter cette réponse écrite à l'entrée du SIEC.

Nous vous invitons à utiliser nos services en ligne à chaque fois que cela est possible :

- ▶ soit en utilisant le [formulaire de contact en ligne](#) pour poser une question,
- ▶ soit en utilisant l'un des formulaires des [démarches en ligne](#) pour vos démarches (demandes de relevés de notes, de retrait de diplôme, d'attestation de réussite...)